



Organisme de formation

UFCV

2A, rue du Monastère – 13004 MARSEILLE Tél : 04 83 76 09 82
formationpro-paca@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775 685 621 01 422



Lieu de la formation

2A, rue du Monastère – 13004 MARSEILLE Tél : 04 83 76 09 82
formationpro-paca@ufcv.fr

> **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative et culturelle »

Cours par correspondance : non
Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle
Diplôme d'État : arrêté du 9 novembre 2024
Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sports.gouv.fr
Niveau visé : 4
Codes métiers : NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs, NSF 335t : Animation touristique et culturelle;
Formacodes : 15436 : Éducation sportive, 44067 : Animation socioculturelle ;
ROME : G1202, G1203
Code Certif Info : 117943
N° fiche RNCP : 39926-date d'enregistrement : 09/12/2024
Code CPF : 241669



Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date : du 02/06/2025 au 27/03/2026

Formation en alternance à temps plein en continu.

> **Durée totale de la formation** : 1309 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

- Enseignement théorique : 707 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : Sur les 602 heures.

> **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

> Certification **Qualiopi** n°2411_CN_04819-V2 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
> Référencement DataDock
> Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Union Européenne



Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- Posséder une expérience minimum de 200 heures dans l'animation ou un titre ou diplôme de dispense
- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme
- Satisfaire aux épreuves d'admission



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".
Se présenter aux étapes d'admission.

> **Date des étapes d'admission** : du 15/05/2025 au 16/05/2025

> **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



Coûts

8484 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Retrait des dossiers de candidature

> **Retrait des dossiers** à partir de mars 2025

> **Clôture des inscriptions** : 09/05/2025



Objectifs et contenus de la formation

La formation comprend **4 blocs de compétences**. Ces blocs peuvent être suivis de manière indépendante. Chaque bloc donne lieu à une certification.

Bloc de compétences 1 (RNCP39926BC01) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Objectifs :

Identifier le territoire et ses acteurs
Analyser les besoins des publics, notamment ceux en situation de handicap
Concevoir des projets innovants
Maîtriser les outils de suivi et d'évaluation
Connaître les enjeux du développement durable et les obligations administratives liées à l'activité.

Contenus :

Diagnostic de l'environnement d'une structure
Acteurs du champ de l'animation
Connaissance des publics
Techniques d'entretiens et d'enquêtes
Méthodologie de projet
Gestion administrative du projet (moyens humains et techniques)
Conception et mobilisation d'outils de suivi et d'évaluation
Impact écologique du projet
Conduite d'une équipe (suivi, engagement, gestion de conflits)
Rédaction de bilan de projet.



Bloc de compétences 2 (RNCP39926BC02) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Objectifs :

- Maîtriser les outils de promotion des activités de la structure
- Savoir adapter un message aux différents publics, notamment aux personnes en situation de handicap
- Sélectionner les canaux de communication les plus pertinents et de concevoir des contenus clairs, attractifs et inclusifs.

Contenus :

Connaissance des publics
Accessibilité de la communication
Outils de création de supports de communication
Sensibilisation aux médias et médias sociaux
Règles déontologiques et posture de l'animateur.

Bloc de compétences 3 (RNCP39926BC03) : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

Objectifs :

- Concevoir, animer et évaluer des séquences d'activités adaptées à tous les publics.
- Définir des objectifs pédagogiques clairs, à choisir des méthodes d'animation participatives et inclusives
- Créer un environnement sécurisé et stimulant
- Adapter ses pratiques aux besoins des participants
- Evaluer l'efficacité de ses interventions et ajuster son approche pédagogique.

Contenus :

Connaissance des publics
Education populaire et méthodes pédagogiques engageantes
Conception de séquences et séances d'activités
Adaptation et évaluation des séquences d'activités
Gestion de la dynamique de groupe
Prise en compte du handicap
Gestion de conflits
Posture de l'animateur
Gestion des risques
Communication bienveillante
Développement du pouvoir d'agir
Analyse de pratique et outils d'évaluation

Bloc de compétences 4 (RNCP39926BC04) : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Objectifs :

- Créer un environnement de confiance et favoriser le lien social au sein du groupe.
- Etre en capacité de diffuser une information vérifiée sur les enjeux sociétaux : développement durable, valeurs de la République, lutte contre les discriminations, violences sexuelles et sexistes...
- Prévenir les conflits et favoriser le bien-être de tous.

Contenus :

Connaissance des structures
Connaissance des publics
Multiculturalité et interculturalité
Valeurs de la république et de la laïcité et enjeux sociétaux
Gestion des conflits
Aménagement des espaces
Déplacement et sécurité
Rythme des publics
Dynamique de groupe et expression libre
Compétences psycho-sociales



Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

> Cette formation vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. Vous alternerez :

- Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).
- Des visites de terrain pour découvrir le monde professionnel où vous serez susceptibles d'exercer (Centres Sociaux, Clubs de Jeunes, Accueils de loisirs, Ehpad ...)
- Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

> L'action de formation dispose :

- d'un équipement adapté (salles avec vidéoprojecteurs, matériel sportif, ressources documentaires...)
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'une connexion Wi-Fi et un portail stagiaire permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

> Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.



Formation ouverte à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'UFCV . La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).



Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

> Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

> Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.



Modalités d'obtention de la certification

Le diplôme est obtenu par capitalisation des **4 blocs de compétences**, après validation du jury régional de la DRAJES.

Les modalités de certification sont les suivantes :

Bloc de compétences 1 (RNCP39926BC01) :

Vous devrez produire un document écrit présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Le document sera support à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 2 (RNCP39926BC02) :

Vous devrez produire un ou plusieurs supports présentant 2 actions de valorisation d'activité ou de projet (supports de communication notamment) mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce document sera support à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 3 (RNCP39926BC03) :

Il vous sera demandé de produire un document écrit personnel présentant des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, et de conduire une séance d'activités devant les évaluateurs. Le document ainsi que la séance seront supports à un entretien avec le jury.

Bloc de compétences 4 (RNCP39926BC04) :

Vous devrez produire un document écrit personnel présentant l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de la structure d'alternance pédagogique. Ce document sera support à un entretien avec le jury.



Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

DOSSIER DE CANDIDATURE

formation-professionnelle.ufcv.fr

DIPLOMES DE L'ANIMATION

BPJEPS ASEC 2025

Marseille

Dossier à retourner complet à
l'Ufcv, avec les pièces à fournir
avant le : **02/06/2025**

Photo
d'identité
récente

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

* Cocher la case correspondante ** Écrire en CAPITALES

Session

Diplôme : "Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport , Spécialité Animateur
mention Animation Socio-éducative et culturelle."

Lieu : **NICE**

* ☐ Parcours complet

* ☐ Parcours partiel : renseigner les BC souhaités :

Identité

* Madame

☐

* Monsieur

☐

** NOM de Naissance		** Prénom	
** NOM marital			
** Adresse			
Code postal		** Ville	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	
Adresse mail obligatoire			
Date de naissance		Lieu + N° de département	
Nationalité			
NOM et N° de téléphone mobile de la personne à contacter en cas d'urgence			
* Le candidat est un mineur non émancipé ? Oui [] Non []			

N° de sécurité sociale (cpam obligation d'être immatriculé.e en son nom propre)

*** Cocher la case correspondante ** Écrire en CAPITALES**

Parcours de formation

Parcours dans l'animation

- * ☐ BAFA * ☐ BAFD * ☐ CQP Animateur périscolaire
- * ☐ CQP Animateur Loisirs Sportifs * ☐ CPjeps mention :
- * ☐ BAPAAT, option : * ☐ BPjeps mention :
- * ☐ BEATEP ou BEES, spécialité :
- * ☐ DEjeps, mention : * ☐ DESjeps mention :
- * ☐ Validation partielle, diplôme et mention :
- * ☐ UC validées : * ☐ UC1 * ☐ UC2 * ☐ UC3 * ☐ UC4

Titre ou diplôme de secourisme

- * ☐ Psc1/AFPS * ☐ autre, (préciser) :

Parcours scolaire

- * ☐ Brevet des collèges * ☐ CAP, spécialité
- * ☐ BEP, spécialité : * ☐ BAC, spécialité
- * ☐ Etudes supérieures (diplôme le plus élevé de la spécialité) :

Situation au regard de l'emploi

- * ☐ Vous exercez actuellement **une activité salariée** en qualité de (indiquez votre profession) :
.....
* ☐ en CDD (indiquez les dates de début et de fin de votre contrat de travail) duau
* ☐ en contrat d'apprentissage
* ☐ en CDI
** Nom et adresse de votre employeur :

Représenté par ** (nom, prénom et fonction au sein de la structure) :

Situation(s) particulière(s)

- * ☐ Vous êtes demandeur d'emploi : inscrivez votre numéro d'identifiant et la date de votre dernière inscription à Pôle
Emploi: N° date :
- * ☐ Vous avez moins de 26 ans et vous êtes suivi.e par la Mission Locale de
- * ☐ Vous êtes bénéficiaire du Rsa et vous êtes suivi.e par :
.....
- * ☐ Vous détenez la reconnaissance de travailleur handicapé ([joindre l'avis médical à suivre la formation en alternance](#))
Au titre de cette reconnaissance, percevez-vous l'AAH ? * ☐ OUI * ☐ NON

Plan de financement de la formation

- * ☐ Si accord de prise en charge de la part d'un tiers (employeur, Opco...) joindre une attestation signée de sa part, stipulant le montant de la prise en charge. **Pour les demandeurs d'emploi joindre obligatoirement la fiche d'orientation tamponnée et signée par votre Conseiller en Evolution Professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, Cap Emploi, PLIE...).**
- * ☐ Envisagez-vous d'autres pistes ? Si oui lesquelles et quelles ont été vos démarches ?

.....
.....

Structure de formation en milieu professionnel

☐ Nom :

Coordonnées (adresse complète et téléphone) :

.....
.....

Représentée par (Nom, prénom et fonction dans la structure) :

Tuteur pressenti (nom, prénom, diplôme et fonction dans la structure) :

.....

Pour mémoire : dans le cadre de votre alternance vous devez être accompagné par un tuteur ou un maître d'apprentissage. Ce dernier doit soit posséder une grande expérience dans le domaine professionnel du diplôme, soit être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent au diplôme auquel vous vous inscrivez.

☐ Si vous ne possédez pas de structure d'alternance, quelles sont vos pistes de recherche ?

.....
.....

Autorisations

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1. du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation-professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'Ufcv à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * ☐ Oui * ☐ Non

DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'Ufcv à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'Ufcv : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels Ufcv et toute autre publication que l'Ufcv estimera utile à sa communication. * ☐ OUI * ☐ NON

Engagement

L'Ufcv s'interdit formellement toute cession ou vente de ces données à des tiers.

« Je certifie exacts et complets les renseignements me concernant. Et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en l'état les Conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle ainsi que la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de l'Ufcv » (documents consultables et téléchargeables depuis le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>).

Fait à , le

« lu et approuvé ». Signature

ATTESTATION JUSTIFICATIVE
DES 200 HEURES D'EXPERIENCE MINIMUM EN ANIMATION¹

Je soussigné(e) (Nom du représentant)

agissant en qualité de (fonction)
.....

représentant légal de l'entreprise :

raison sociale :

adresse :

numéro de siret :

code Naf :

Atteste que (Nom du candidat) a effectué
.....heures du au..... au sein de notre
entreprise qualité de :

Animateur/trice professionnel/elle,

Animateur/trice non professionnel/elle,

Dans le cadre de ce poste, les tâches et les missions suivantes ont été réalisées :

.....
.....
.....

auprès du public suivant (préciser le public concerné ainsi que le nombre)

.....

Fait à , le pour servir et valoir ce que de droit.²

Signature du représentant de l'entreprise et cachet

¹ - attestation obligatoire pour les candidats qui ne possèdent pas les diplômes des prérequis pour une entrée en formation BPJEPS Animateur.

² Pour rappel, selon l'article 441-1 du code pénal, le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports

LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

I. Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1/ S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'[article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles \(CASF\)](#) :

“Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :

- *Des atteintes à la personne;*
- *Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne;*
- *De la mise en danger de la personne;*
- *Des atteintes aux libertés de la personne;*
- *Des atteintes à la dignité de la personne”.*

2/ S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice ([article L.227-10 du CASF](#)).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à **l'obligation de déclaration** quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SDJES) de leur lieu principal d'activité [article R. 212-87 du code du sport](#) par la voie électronique via <https://portail-educateurs-etablissements.sports.gouv.fr> ou <https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées [à l'article A. 212-176 du code du sport](#). Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné [à l'article L. 212-9 du code du sport](#), en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

III. La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. **La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation** (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,

NOM, prénom :

Fait à Le

Signature :

Détail des pièces		Cadre réservé à l'Ufcv
*○	Le présent dossier de candidature	○
*○	Une copie recto-verso de votre pièce d'identité	○
*○	Une copie-recto de votre carte vitale et de votre attestation sécurité sociale	○
*○	Pour les demandeurs d'emploi la fiche d'orientation tamponnée et signée Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, Conseil Départemental. Pour les autres situations au regard de l'emploi : le(s) justificatif(s) de votre plan de financement	○
*○	L'autorisation parentale pour les mineurs non émancipés (formulaire ci-joint)	○
*○	L'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les personnes de moins de 25 ans et de nationalité française.	○
*○	La copie de(s) diplôme(s) et/ou brevet(s) suivants : BPJEPS quelle que soit la mention, CPJEPS, CQP Animateur périscolaire, CC direction d'un accueil collectif de mineurs / ou BAFD + justificatif de à minima 168 heures d'expériences après l'obtention de celui-ci, CQP animateur périscolaire. Tous les justificatifs mentionnés dans l'annexe du diplôme concerné, permettant in fine la considération d'un éventuel allègement de bloc de compétences ou d'EPEF.	○
*○	une copie de votre attestation de formation relative au secourisme : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE 2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT en cours de validité.	○
*○	L'attestation de moralité à compléter (formulaire ci-joint)	○
*○	La ou les attestation(s) dûment remplie(s) et signée(s) de votre expérience d'animateur (trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures délivrée(s) par la ou les structures d'accueil. (modèle ci-joint).	○
*○	Votre curriculum-vitae détaillé décrivant vos activités professionnelles et/ou bénévoles	○
*○	Une lettre décrivant vos motivations pour suivre cette formation	○
*○	Un certificat médical de non contre-indications à la pratique des activités physiques et sportives	○

RAPPEL : La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle. Elles sont nécessaires, par exemple, pour l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur.

Renseignements et démarches

dossier complet à retourner par courrier à :

Ufcv

2A rue du Monastère 13004 MARSEILLE

04.83.76.09.82

Ou par courriel : formationpro-paca@ufcv.fr

important : veuillez noter que les convocations et les résultats aux tests d'entrée ne sont envoyés que par email.

Partie réservée à l'Ufcv	
Stagiaire	Financement
N° inscription :	N° de tiers 1 :
N° stagiaire :	N° de tiers 2 :
N° de tiers :	Exigences préalables à l'entrée en formation vérifiées le